



15ème réunion de l'Initiative Afrique

Lomé bat au rythme de la « transparence fiscale en Afrique 2024 »

Faire du partage des renseignements à des fins fiscales, le soubassement de la transparence fiscale est la substance de la 15ème réunion de l'Initiative Afrique. Organisée conjointement par le secrétariat du Forum mondial, l'Office togolais des recettes (OTR) et le ministère de l'Économie et des Finances du Togo, ...



PAGE 5

POLITIQUE

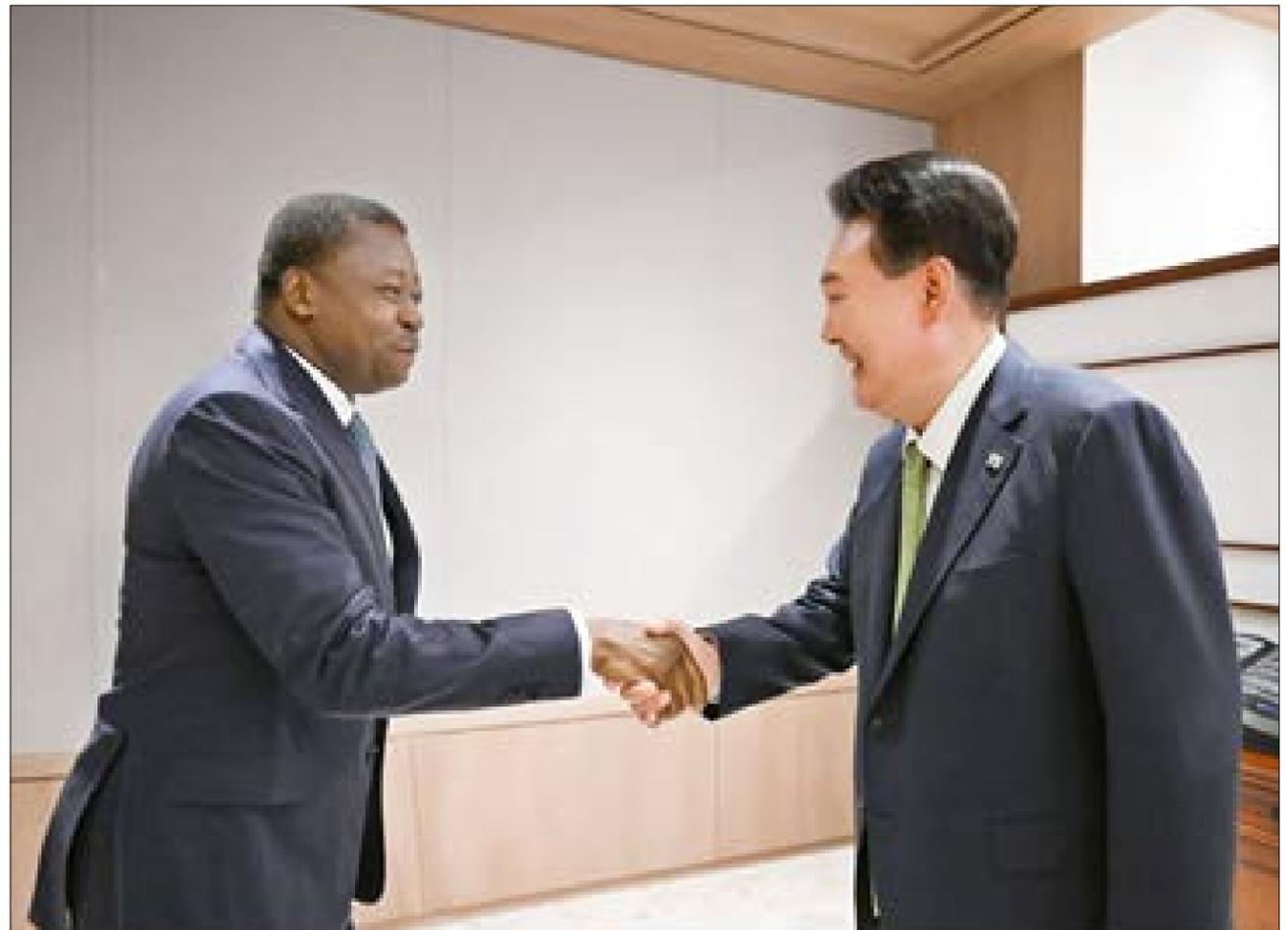


Refus de siéger à l'Assemblée nationale

Maître Dodzi Apévon décide d'accompagner Jean-Pierre Fabre

Alors qu'il avait jusque-là gardé le silence et le suspense, maître Paul Dodzi Apévon, président national des Forces démocratiques pour la République (FDR), décide aussi, à l'instar de Jean-Pierre ...

PAGE 3



Sommet Corée du Sud-Afrique

Faure Gnassingbé présente les chantiers sur lesquels Séoul peut intervenir

Le président de la République Faure Gnassingbé s'est entretenu ce lundi 3 juin 2024 à Séoul la capitale sud-coréenne, avec le président de la République de Corée du Sud, Yoon Suk-yeol ...

PAGE 3

REPORTAGE



Sciences et société

Tohouleba Pia-Abalo désormais docteur en philosophie politique et du droit

La recherche en philosophie au Togo avance avec la soutenance, le 11 mai dernier, de la thèse de doctorat unique en philosophie politique et droit ...

PAGE 9

DERNIERES HEURES

Une délégation de la police indienne en visite au Togo

Une délégation de la police indienne a effectué en fin de semaine écoulée une visite de travail au Togo. La mission conduite par l'ambassadeur de l'Inde, Sanjiv Tendon, s'inscrivait dans le cadre des relations de coopération entre le Togo et la République de l'Inde.

Il s'agissait plus précisément d'assister les forces de défense et de sécurité togolaises, dans la mise en place d'un Centre polyvalent de formation (CPF) en mesure d'assurer la formation continue des éléments commandos.

De façon concrète, le futur centre aura une vocation régionale et assurera également des formations diverses notamment en libération d'otages, la lutte contre le grand banditisme, la formation d'équipes cynophiles et tout autre module entrant dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Le nouvel établissement commencera par des formations de niveau basique et sera élevé au fil des années avec une équipe habile et dynamique pour une formation de qualité.

En un clic, payez votre TVM par sur l'application **OTR TVM** Disponible sur Google Play

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SOMMAIRE</p> <p>Sénégal/ Diplomatie Diomaye Faye ouvre la voie à une réconciliation au Sahel</p>  <p>P 4</p>	<p>Umoa-titres Le Togo veut lever 35 milliards FCFA sur le marché des obligations</p>  <p>P 5</p>	<p>Finance climatique Modifier l'ensemble de l'architecture financière mondiale</p>  <p>P 10</p>
---	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

"De vendeuse ambulante à entrepreneure prospère : l'histoire inspirante de dame Abalo Bozounbidou grâce au produit APSEF du FNFI

Abalo Bozounbidou une femme entrepreneure de Sokodé, a connu de nombreuses difficultés dans sa vie, notamment en tant que mère célibataire de deux enfants. Elle travaillait comme vendeuse ambulante de légumes pour subvenir aux besoins de sa famille, mais les revenus étaient insuffisants pour couvrir toutes les dépenses. C'est alors qu'elle a entendu parler des produits financiers qu'offrent le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) et a décidé de tenter sa chance.

Grâce à son dynamisme, Abalo Bozounbidou a obtenu rapidement le produit Accès des Pauvres aux services Financiers APSEF. Le premier cycle de ce produit qui lui a permis de démarrer Petite la vente de produits alimentaires devant la maison de ses parents. Plus tard, avec les prêts successifs obtenus pour boucler les cycles du produit APSEF, elle a ouvert une boutique d'alimentation et de produits de première nécessité. Elle a également commencé à vendre des pagnes, qui sont très populaires au Togo. Au début, elle a connu quelques difficultés, notamment en raison de la concurrence, mais elle a persévéré et a finalement réussi à développer son

entreprise.

"Le microcrédit a été une opportunité pour moi de sortir de la pauvreté et devenir une entrepreneure prospère. Cela m'a permis de subvenir aux besoins de mes enfants et de leur offrir une vie meilleure", témoigne Abalo Bozounbidou

Elle a également ajouté que le FNFI a été un partenaire de confiance qui lui a offert un accompagnement de qualité pour la gestion de son entreprise. En effet l'Institution de microfinance partenaire du FNFI a suivi sa croissance et l'a aidée à développer ses compétences en gestion et en comptabilité.

Aujourd'hui, Abalo



Abalo Bozounbidou

Bozounbidou dirige une entreprise prospère. Elle a réussi à développer son activité en ajoutant de nouveaux produits, en créant une deuxième boutique dans une autre

rue et en diversifiant sa clientèle. Elle est très fière de son parcours et encourage les autres femmes à saisir les opportunités offertes par le microcrédit pour

lancer leur propre entreprise.

"Je voudrais encourager toutes les femmes à croire en elles-mêmes et à ne pas avoir peur de prendre des risques. Le microcrédit est une opportunité pour changer de vie et devenir autonome financièrement. Il faut juste avoir une idée et la motivation pour la mettre en œuvre", conseille Abalo Bozounbidou

Le succès de Bozounbidou est un exemple inspirant de la façon dont le microcrédit peut aider à transformer la vie des femmes en situation de précarité en leur permettant de devenir des entrepreneures prospères. Cela montre également l'importance de soutenir les initiatives de microcrédit et les institutions de finance inclusive pour promouvoir le développement économique des communautés.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo

Edy Alley

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Sommet Corée du Sud-Afrique

Faure Gnassingbé présente les chantiers sur lesquels Séoul peut intervenir

Le président de la République Faure Gnassingbé s'est entretenu ce lundi 3 juin 2024 à Séoul la capitale sud-coréenne, avec le président de la République de Corée du Sud, Yoon Suk-yeol. Les échanges portaient sur la coopération bilatérale et les questions d'intérêt commun. Le président togolais prend part aux travaux du premier sommet Corée du Sud-Afrique qui se tient du 4 au 5 juin 2024.

Le Togo et la Corée du Sud sont liés par un partenariat dans différents domaines, notamment, diplomatique, économique, commercial, agricole, éducatif et culturel. Les deux chefs d'Etat ont convenu des mécanismes de renforcement de cette coopération dans des secteurs prioritaires, notamment l'éducation (science et technologie, ingénierie et mathématiques), la santé, les infrastructures et l'autosuffisance alimentaire.

Pour le Togo, il est question de s'inspirer du modèle de développement de la Corée du Sud qui, de pays pauvre dans les années 60, est devenu, aujourd'hui, un pays pourvoyeur d'aide. Faure Gnassingbé et son homologue ont également évoqué les questions d'ordre international relatives à la paix et à la sécurité et surtout au terrorisme et à l'extrémisme violent que

connaissent les pays du Sahel et leurs voisins. La coopération entre Lomé et Séoul remonte à juillet 1963 avec l'établissement des relations diplomatiques.

Ce partenariat a connu ces dernières années un nouveau dynamisme avec la visite en mars 2023 du ministre togolais des Affaires étrangères, le professeur Robert Dussey en Corée du Sud et celle de la Première ministre Victoire Tomégah-Dogbé en octobre 2023.

Cette rencontre de haut niveau répond à la vision de la Corée du Sud et de l'Afrique de renforcer leur partenariat afin de tirer le meilleur parti de leurs atouts pour favoriser la croissance mutuelle. A l'ouverture des travaux, les dirigeants africains et coréens ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer dans un élan de solidarité pour un partenariat gagnant-gagnant avec une

croissance partagée et durable.

Faure Gnassingbé a partagé avec l'assistance, sa conviction pour un développement

environnement favorable aux entreprises. Je pense à la fois à la sécurité fiscale, aux mesures qui peuvent être prises en faveur des partenariats public-privé et

et 7 des 11 centres de transformation agricole prévus sont en cours de construction », a indiqué le chef de l'Etat.

« Les résultats de cette implication de la volonté de l'Etat sont évidents. Les rendements agricoles ont bondi en triplant en quelques années. C'est sur ces succès qu'il nous faut construire. Il combine une ouverture au monde et un enracinement dans nos territoires. Il mêle la croissance économique et la préoccupation environnementale. Il coordonne l'accumulation de la richesse et son partage équitable », précise-t-il.



Faure Gnassingbé (à gauche) et le président sud-coréen

continent sur la base de deux conditions majeures, à savoir, le développement tourné vers l'extérieur et la structuration d'un Etat stratège. Il a évoqué le cas du Togo dont l'ouverture est moins un choix qu'une évidence.

« Chacun a compris aujourd'hui que l'ouverture économique doit s'accompagner d'un

aux autres initiatives sur la poursuite de l'ouverture », a déclaré Faure Gnassingbé.

« La mise en valeur des zones d'aménagement agricole planifiée au Togo a permis d'aménager plus de 11000 hectares de terres. Des agropoles qui ont été créés regroupent déjà plus de 11000 producteurs. Un soutien en intrants agricoles a été fourni à 259 organisations paysannes

Le président sud-coréen Yoon Suk-yeol a promis de doubler l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique pour atteindre 10 milliards de dollars d'ici 2030, et de mobiliser 14 milliards de dollars de financements à l'exportation pour aider les entreprises coréennes à développer leurs échanges commerciaux et leurs investissements sur le continent.

Edem Dadzie

Refus de siéger à l'Assemblée nationale

Maître Dodzi Apévon décide d'accompagner Jean-Pierre Fabre

Alors qu'il avait jusque-là gardé le silence et le suspense, maître Paul Dodzi Apévon, président national des Forces démocratiques pour la République (FDR), décide aussi, à l'instar de Jean-Pierre Fabre, président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), de ne pas siéger au sein de la nouvelle législature.



Maître Paul Dodzi Apévon

Pour rappel, Apévon et Fabre faisaient partie des plus farouches opposants à la nouvelle Constitution qui consacre une nouvelle République et un régime parlementaire au Togo. Ils se sont rendus

aux dernières élections législatives et régionales en espérant sans doute obtenir assez de sièges sinon la majorité pour mettre fin à la réforme, du moins l'utiliser contre les initiateurs.

Malheureusement pour eux, ce fut une catastrophe. Toute l'opposition n'a obtenu que 5 sièges contre 108 pour le pouvoir à l'Assemblée nationale. Après avoir contesté les résultats, l'on attendait de voir l'attitude qu'adopteront les leaders de cette opposition. La session de droit a permis de se rendre compte des postures des uns et des autres. 3 députés sur 5 étaient au rendez-vous et poursuivent les travaux.

Il s'agit de l'actuel chef de file de l'opposition, professeur Aimé Tchabouré Gogué, président national de l'Alliance des démocrates pour un développement intégral (Addi), doyen d'âge de la nouvelle législature, et

un autre député de son parti (Addi compte 2 députés). Le troisième député qui siège actuellement, c'est Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, coordonnatrice de la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP). Jean-Pierre Fabre, député de l'ANC et Dodzi Apévon député des FDR, boycottent les travaux.

Et c'est l'ANC qui a premièrement fait comprendre qu'il ne siégerait pas. C'était lors d'une émission radiophonique et de la part d'une voix moins importante du parti. L'on pensait à un coup de communication jusqu'à ce que Jean-Pierre Fabre organise une conférence de presse pour confirmer les affirmations de ce membre de son parti. Dans un communiqué rendu public il y a quelques heures, les FDR refusent aussi

de siéger. Selon le parti de maître Apévon, siéger reviendrait à reconnaître la nouvelle Constitution et les actions à mener pour son retrait seront inefficaces. Tant mieux pour les absents, le train partira sans eux. Fabre et Apévon pensent-ils pouvoir aboutir à un résultat probant en ne siégeant pas ?

Il faut noter que pendant que certains opposants trouvent inopportun de siéger, ceux qui siègent affirment qu'il s'agit de la meilleure option. Ainsi, ils pourront participer au débat et contrer le parti au pouvoir. Malheureusement pour eux, avec la situation actuelle, ils ne pourront pas créer un groupe parlementaire, puisqu'il faut 5 députés pour en créer un.

TM

Afrique du Sud/Elections

Perte de majorité de l'ANC : l'ombre de Jacob Zuma a-t-elle pesé sur les élections ?

Les élections générales en Afrique du Sud ont vu un bouleversement majeur avec la perte de l'influence et la popularité de l'ANC, au pouvoir depuis 30 ans. Un nouveau venu sur la scène politique, le parti uMkhonto we Sizwe (MK), a créé la surprise en s'imposant comme troisième force politique du pays. Mais derrière cette formation, fondée il y a seulement six mois, se cache un visage familier : Jacob Zuma, ancien président tombé en disgrâce en 2018 pour corruption.



Jacob Zuma au milieu d'une foule

Le MK, qui a remporté 49 sièges, conteste les résultats des élections, accusant la Commission électorale et l'ANC de fraude. Le parti, soutenu par 25 autres formations plus petites, réclame un recomptage

et accuse la Commission électorale de "détourner les ressources de l'État" pour maintenir l'ANC au pouvoir. Jacob Zuma, visage et chef du MK, a fait une apparition remarquée au centre des résultats électoraux samedi, provoquant des bousculades et de l'excitation. Il a ensuite lancé des accusations graves contre la Commission électorale, affirmant que les résultats ont été "manipulés". L'ancien président, qui n'a pas fourni de preuves, a accusé les machines de vote d'être "manipulées" et a appelé à la création d'une commission d'enquête indépendante. Le MK, qui s'est présenté comme une alternative plus radicale à l'ANC, a réussi à séduire une partie de la population, notamment la

communauté Zoulou, qui représente près d'un Sud-Africain sur cinq. Le parti a promis la confiscation des terres, le renforcement du pouvoir des chefs traditionnels et un référendum sur la peine de mort.

"Il y a un aspect identitaire dans le succès du MK", explique Daniel Silke, politologue sud-africain. "Les structures de l'ANC ne sont pas représentatives de la population Zoulou. Jacob Zuma était un président Zoulou d'Afrique du Sud, et son absence au sein de l'ANC a créé un vide." L'ANC, qui a perdu sa majorité absolue, a enregistré un score historique de 40,21% des voix. La plus grande formation d'opposition, l'Alliance

démocratique (DA), a obtenu 21,79% des suffrages. L'avenir politique de l'Afrique du Sud reste incertain. Le MK, malgré ses contestations, pourrait jouer un rôle important dans la formation d'un gouvernement de coalition, notamment dans la province du KwaZulu-Natal, dont Jacob Zuma est originaire.

La Commission électorale, qui affirme étudier toutes les objections, doit annoncer les résultats définitifs dimanche. Le pays retient son souffle, attendant de savoir si les accusations de fraude du MK auront un impact sur l'issue des élections et sur l'avenir politique de l'Afrique du Sud.

T.M.

Sénégal/ Diplomatie

Diomaye Faye ouvre la voie à une réconciliation au Sahel

Le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye a effectué une tournée diplomatique au Mali et au Burkina Faso, deux des trois pays du Sahel qui ont rompu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) en janvier dernier. L'objectif de cette visite : explorer les possibilités de réconciliation entre les pays du Sahel et la Cedeao, un message d'espoir face à une situation régionale tendue.

Lors de ses rencontres avec le colonel Assimi Goïta au Mali et le capitaine Ibrahim Traoré au Burkina Faso, le président Faye a exprimé sa volonté de renouer le dialogue et de trouver des solutions pour sortir de l'impasse actuelle. Pourtant, les pays actuellement dans le processus de retrait de la Cedeao l'ont martelé à plusieurs reprises : leur décision est « irréversible ». Après sa visite, Bassirou Diomaye Faye a pourtant jugé la position du Mali « rigide, mais pas totalement inflexible » : le président sénégalais

compte donc poursuivre ses efforts pour convaincre les dirigeants maliens, burkinabè et nigériens de revenir dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao). « La Cedeao est très malmenée », a-t-il déclaré à Bamako, « mais nous ne devons pas nous résigner. Il faut parler aux uns et aux autres, se comprendre et voir ce qu'il est possible de bâtir à partir du socle existant. » Bien que les positions des pays du Sahel et de la Cedeao restent divergentes,

le président Faye a perçu « une fenêtre d'ouverture » qui pourrait permettre de relancer le dialogue. Il a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une mission de médiation de la Cedeao, mais d'une « prise de contact » personnelle.

dans la région. La stabilité du Sénégal, réputé pour sa paix et sa démocratie, est en jeu face à la menace djihadiste qui se propage au Sahel. Le président Diomaye Faye, élu en avril dernier sur la promesse d'une rupture avec

La tournée du président Faye au Mali et au Burkina Faso marque une première étape importante vers une possible réconciliation. La voie est ouverte pour un dialogue constructif, mais il reste



Assimi Goïta et Bassirou Diomaye Faye au milieu

Le Sénégal, qui partage une frontière importante avec le Mali et entretient des relations étroites avec les deux pays, est particulièrement concerné par la situation sécuritaire

l'ancien système, s'est engagé en faveur du panafricanisme et du souverainisme, des valeurs partagées par les régimes militaires au pouvoir au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

encore beaucoup de chemin à parcourir pour apaiser les tensions et trouver des solutions durables à la crise au Sahel.

T.M.

Burkina Faso/ Politique

L'avocat Guy-Hervé Kam poursuivi pour « complot contre la sûreté de l'État »

Ce célèbre avocat et leader de la société civile du Burkina Faso est poursuivi pour « complot contre la sûreté de l'État » et « association de malfaiteurs », après avoir été incarcéré, a annoncé vendredi 31 mai sa défense, appelant à sa libération.



Me Guy-Hervé Kam

Me Guy-Hervé Kam « a été entendu par trois juges d'instruction au tribunal militaire pour des accusations de complot contre la sûreté de l'État et d'association de

malfaiteurs », a déclaré lors d'une conférence de presse Me Prosper Farama, membre de son collectif d'avocats. Il rapporte que, selon les juges d'instruction, Guy-Hervé Kam et d'autres personnes, dont « Mathias Ouedraogo » – à propos de qui aucune information n'a été donnée – « ont ourdi un complot pour tenter de renverser le régime » militaire « en place ». Les juges d'instruction ont également dit que Guy-Hervé Kam, avec d'autres, « s'est organisé pour attenter à la vie de certaines autorités », a poursuivi Me Farama. Ces accusations sont jugées « ridicules » par le collectif.

Guy-Hervé Kam avait été arrêté fin janvier par des hommes en civil, puis détenu dans les locaux de la sûreté de l'État. Le 7 mars, un tribunal avait ordonné sa libération immédiate. Une décision confirmée en appel le 23 avril. Selon le mouvement que Me Kam coordonne, Sens (Servir et non se servir), et selon l'ordre des avocats du Burkina, Guy-Hervé Kam a été libéré et enlevé mercredi, puis incarcéré jeudi à la Maison d'arrêt et de correction des armées (MACA).

Le célèbre avocat est notamment co-fondateur du Balai citoyen qui avait joué un rôle capital dans la

chute du régime de Blaise Compaoré en 2014. Plusieurs cas d'enlèvements de voix considérées comme hostiles au régime militaire, au pouvoir depuis un coup d'État en septembre 2022 et dirigé par le capitaine Ibrahim Traoré, ont été rapportés ces derniers mois à Ouagadougou. Mercredi, un ex-chef de corps militaire, le lieutenant-colonel Emmanuel Zoungrana, poursuivi pour « tentative de déstabilisation des institutions de l'État » présumée, a également été enlevé, alors qu'il avait été remis en liberté provisoire la veille, selon son entourage.

Sources : Jeune Afrique

15ème réunion de l'Initiative Afrique

Lomé bat au rythme de la « transparence fiscale en Afrique 2024 »

Faire du partage des renseignements à des fins fiscales, le soubassement de la transparence fiscale est la substance de la 15ème réunion de l'Initiative Afrique. Organisée conjointement par le Secrétariat du Forum mondial, l'Office togolais des recettes (OTR) et le ministère de l'Économie et des Finances du Togo, cette rencontre internationale s'est ouverte, ce lundi 03 juin à Lomé.



15ème réunion de l'Initiative Afrique, ce 03 juin à Lomé

Programme international de promotion de bonnes pratiques fiscales, fondé en 2014, l'Initiative Afrique vise à renforcer les mécanismes d'échanges d'informations des pays africains, membres du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Elle leur permet de mettre au service des pays concernés, les dernières avancées en matière de transparence fiscale. Tout en leur permettant de mieux lutter contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers, l'Initiative Africa concourt à mieux renflouer

les caisses de l'Etat grâce à l'accès aux recettes fiscales supplémentaires. Réunissant des participants issus de 40 pays et d'une dizaine d'organisations internationales, l'Initiative Africa de Lomé est aussi un cadre de partage d'expériences entre les différents pays membres. Elle permet également d'échanger sur les meilleures pratiques.

Co-présidés par le Commissaire général de l'OTR, Philippe Tchodié et Edward Kieswetter, Commissaire du Service des Impôts sud-africain "South African Revenue Service"

(SARS), les travaux sont l'occasion d'évaluer les 10 ans d'engagement de l'Initiative en faveur de la transparence fiscale sur le continent. « Nous sommes également réunis aujourd'hui pour célébrer une étape importante : le 10ème anniversaire de l'Initiative Afrique. Depuis sa création, les travaux de l'Initiative Afrique ont continué à être guidés par deux objectifs : la sensibilisation politique et la promotion de la transparence et de l'échange de renseignements en tant qu'outils de lutte contre l'évasion fiscale et d'autres formes de flux financiers illicites, et de mobilisation des ressources pour le développement, et le renforcement des capacités des pays africains afin de les aider à utiliser l'échange de renseignements pour s'assurer de la bonne application de la législation fiscale et améliorer la mobilisation des ressources nationales », a affirmé le Commissaire général de l'Office togolais des recettes (OTR), Philippe KokouTchodié.

Pour la directrice de Cabinet du ministère de l'Économie et des Finances, Akou Mawussé, les flux financiers illicites, l'évasion fiscale et la corruption sont des défis que les pays doivent relever. Ceci, afin de ne pas

effriter la confiance des citoyens dans les systèmes fiscaux des pays membres. Par conséquent, la coopération fiscale entre les pays est une opportunité, selon elle. "Aujourd'hui, les administrations fiscales sont confrontées à des défis considérables comme les flux financiers illicites, la corruption et l'évasion. Mais ces défis nous offrent des opportunités uniques pour renforcer notre coopération régionale et internationale", a déclaré Akou Mawussé. Pour un développement socio-économique durable, le Togo s'est engagé en faveur de la transparence fiscale. « En effet, depuis notre adhésion au Forum mondial en 2016, nous avons, au Togo, pris des mesures importantes pour améliorer la transparence fiscale et renforcer notre système d'échange de renseignements. Nous avons mis en place des réformes structurelles pour moderniser notre administration fiscale, adopter des pratiques de gouvernance exemplaires et aligner nos politiques sur les standards internationaux », a-t-elle indiqué.

Pour les organisateurs de cette rencontre, « ce travail crucial s'inscrit dans un contexte de discussions inter- et intrarégionales sur l'équité

fiscale, les mécanismes et les avantages de niveaux avancés de coopération internationale en matière fiscale, et en gardant à l'esprit les Objectifs de développement durable (ODD) et les réformes actuelles de l'architecture fiscale mondiale », a-t-on expliqué. Le Forum mondial mène également un vaste programme de renforcement des capacités destiné à soutenir ses membres dans la mise en œuvre des normes et à aider les autorités fiscales à utiliser au mieux les canaux transfrontaliers d'échange de renseignements.

Cette rencontre a été marquée par la publication du dernier rapport annuel sur la transparence fiscale en Afrique. « Le rapport inclut d'impressionnantes nouvelles données, ainsi que des études de cas et témoignages montrant les résultats très concrets obtenus par les pays membres jusqu'à présent, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales. Il vise à informer les décideurs et les citoyens des derniers progrès réalisés dans la région et des défis qui restent à relever en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales ».

Edy Alley

Sommet Corée du Sud-Afrique

Un financement de 24 milliards \$ à l'Afrique, d'ici 2030

C'est une promesse de 24 milliards \$ sous forme d'aide à l'Afrique qui couronne le Sommet entre la Corée du Sud et le Continent. Ce financement sera mis à la disposition des pays d'ici 2030, selon l'annonce faite par le président sud-coréen, Yoon Suk Yeol, ce mardi 4 juin 2024, à l'ouverture du Sommet Corée du Sud-Afrique.

La 10e puissance économique mondiale veut renforcer sa coopération avec le continent. Les délégations de 48 pays africains dont le président de la République, Faure Gnassingbé, séjournent à Séoul dans le cadre de ce Sommet. « L'avenir que nous construisons ensemble : croissance partagée, durabilité et solidarité », est le thème retenu pour ce 1er sommet. Le président sud-coréen promet de doubler l'aide publique sud-coréenne au développement en faveur de l'Afrique, en la portant à 10 milliards de dollars, dans 6 ans. Les entreprises vont aussi bénéficier de 14 milliards de dollars de financements à l'exportation. Ce financement permettra aux entreprises sud-coréennes d'augmenter leurs échanges commerciaux et leurs investissements sur le continent. Les infrastructures et l'énergie, sont les éventuels axes de coopération entre les deux partenaires. Mais au rang des intérêts de Séoul sur le Continent figurent également les ressources minières. La Corée du Sud veut en faire une source d'approvisionnement pour ses entreprises. En contrepartie, la Corée du Sud permettrait un

transfert de compétences et des facilités dans les domaines des technologies de pointe et bien d'autres. Elle veut également contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Les projets de construction d'une centrale géothermique au Kenya et d'un système de stockage d'énergie par batterie en Afrique du Sud, sont des illustrations des actions de Séoul sur le Continent. En ce qui concerne les attractivités togolaises, le président Faure Gnassingbé a planté le décor en ces termes : « D'abord, le Togo est un pays de petite taille qui ne peut prétendre vivre replié sur lui-même. Ensuite, le Togo bénéficie d'un positionnement stratégique au carrefour de l'Afrique de l'Ouest. Enfin, il dispose d'un port en eau profonde et important. Il était donc naturel pour le Togo de se développer comme un hub régional et de s'ouvrir sur l'Afrique de l'ouest, un marché de 400 millions de consommateurs en pleine transformation », a fait remarquer le chef de l'Etat.

En marge de ce sommet, le président sud-coréen a eu des entretiens avec plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement. Les discussions avec Faure

Gnassingbé ont essentiellement porté sur les enjeux de développement au Togo. En ce qui concerne le volet agricole, Faure Gnassingbé a abordé la mise en place des agropoles. « La mise en valeur des zones d'aménagement agricole planifiée au Togo a permis d'aménager plus de 11 000 hectares de terres. Des agropoles qui ont été créées regroupent déjà plus de 11 000 producteurs. Un soutien en intrants agricoles a été fourni à 259 organisations paysannes et sept des onze centres de transformation agricole prévus sont en cours de construction. Les résultats de cette implication volontaire de l'Etat sont évidents. Les rendements agricoles ont bondi en triplant en quelques années. C'est sur ces succès qu'il nous faut construire. Il combine une ouverture au monde et un enracinement dans nos territoires. Il mêle la croissance économique et la préoccupation environnementale. Il coordonne l'accumulation de la richesse et son partage équitable ».

Déjà, lors de la 7e Conférence sur la coopération économique Corée du Sud-Afrique (KOAFEC), en septembre 2023 à Busan, Séoul s'était engagé à accorder des financements globaux de 6 milliards de dollars au Continent. Ce sommet pose un jalon historique pouvant faire de la Corée du Sud et de l'Afrique des partenaires stratégiques face aux défis de développement auxquels est confronté le Continent.

Edy Alley

Umoa-titres

Le Togo veut lever 35 milliards FCFA sur le marché des obligations

Pour réussir à atteindre son objectif annuel de mobilisation des recettes sur le marché financier régional, le Trésor togolais a émis de nouvelles obligations. Via une émission simultanée, le pays veut mobiliser des emprunts qui s'élèvent à 35 milliards FCFA. Cette opération va se boucler, le vendredi 07 juin 2024.



Trésor public du Togo

Pour collecter ce nouvel emprunt de 35 milliards FCFA, le Trésor public vient de lancer une émission simultanée d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) et de Bons assimilables du Trésor (BAT). Avec un nominal de 1 million de FCFA, à travers les BAT, le Togo veut lever 15 milliards de FCFA. L'échéance est de 182 jours, à des taux d'intérêt variables. Quant aux OAT qui sont d'un nominal de 10 000 FCFA, avec des taux d'intérêt annuels de 6,15% et 6,40% pour des maturités de 3 et 5 ans respectivement, elles vont permettre de mobiliser 20 milliards de FCFA.

S'équilibrant en ressources et en charges à 2 179 milliards FCFA, le budget exercice 2024 prend en compte ces emprunts sur le marché financier régional. Ces derniers sont destinés à renflouer les caisses de l'Etat pour le financement des projets de développement. Avec son objectif annuel de 607 milliards de FCFA à lever auprès des investisseurs de la sous-région, le Togo a déjà mobilisé 393 milliards de FCFA selon l'Agence Umoa-titres.

Edy Alley

Energie et salubrité

Ces projets révolutionnaires des cinq prochaines années

Conformément à sa Feuille de route gouvernementale et le septième Objectif de développement durable (ODD), le pays entend garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Les autorités mettent en marche des plans stratégiques pour accroître d'ici à 2030 la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national. Pour la même période, le pays est très actif dans le développement des infrastructures, la salubrité et l'amélioration de la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants, surtout dans les zones reculées.

L'environnement est doté d'une richesse naturelle profitable à tout pays. Le Togo s'attelle à capitaliser sur cette richesse dans le domaine des énergies. Pour optimiser ces acquis, la protection de l'environnement est l'une des clefs. Les centrales solaires photovoltaïques aident le Togo à marquer des pas vers l'émergence.

Énergie verte : des centrales et mini-centrales

Une centrale solaire photovoltaïque est une installation qui utilise des panneaux solaires photovoltaïques pour

La mini-centrale solaire à Assoukoko a été inaugurée en novembre 2017. C'est une réalisation rendue possible grâce au Programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Prodere) financé par l'Uemoa.

L'infrastructure raccorde facilement les ménages grâce à son puissant réseau. Les autorités renseignent que de 2017 à juin 2022, la centrale d'Assoukoko a raccordé plus de 500 foyers et fourni de l'éclairage public sur un réseau de près de 10 kilomètres.

C'est dans la préfecture de

photovoltaïque de Bavou comprend un réseau de distribution basse tension

000 foyers contre les 158 333 initialement prévus avec les 50 MW. Avec 100

400 000 personnes dans la région de la Kara. Le barrage donnera lieu à la



Type d'énergies renouvelables

de 5 kilomètres. Puis, il y a la centrale photovoltaïque baptisée Cheikh Mohammed Bin Zayed à Blitta, du nom du prince héritier d'Abu Dhabi. Grâce à un nouvel accord signé le 2 décembre avec Amea Power, sa capacité va être portée à 100 MW contre 50 MW au départ. Elle est considérée comme la plus grande

MW, il est certain que la cible évoluera.

Énergie propre avec l'hydroélectricité

L'objectif du Togo vis-à-vis de l'électricité est sans ambiguïté : accès universel d'ici 2030. Bien engagé dans la vision de développement durable, c'est vers les sources dites propres (sources durables) que se tourne l'exécutif pour matérialiser cette ambition. L'une des ambitions clés à cet effet est de faire passer la part du renouvelable dans le mix énergétique du pays de 30 % en 2022 à 50 % en 2025. L'énergie solaire et l'hydroélectricité sont les deux principaux leviers du gouvernement pour remplir cet objectif. Si pour le premier (électricité solaire), des initiatives se multiplient, à l'image de la centrale solaire de Blitta (objectif de production de 100 MW) et celle de Dapaong (objectif de production de 30 MWc), l'État n'est pas moins enthousiaste face à l'hydroélectricité.

Le pays veut se doter d'un barrage polyvalent pour la production d'électricité au nord du pays. D'un coût prévisionnel d'un peu plus de 78 milliards de francs, la centrale produira 24 MW de courant ; de quoi alimenter

fourniture d'eau potable aux populations locales et favorisera l'irrigation de terres agricoles. L'initiative s'inscrit dans le cadre plus large du Green Power Togo. D'autres projets prévus dans le cadre du Green Power Togo comprennent des centrales hydroélectriques dans les localités de Titira et de Tététou qui fourniront respectivement 24 MW et 64 MW de courant électrique.

Le développement de l'hydroélectricité, c'est aussi la réhabilitation du barrage de Nangbéto (région des Plateaux) pour un coût global de 13 milliards de francs CFA. L'ouvrage qui fournit au moins 65 MW aux pays voisins du Togo et du Bénin, est appelé à contribuer à cette quête de la production d'énergie propre par le gouvernement togolais.

Par ailleurs, la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 fait la part belle à l'énergie. En vue de moderniser le pays et renforcer ses structures, elle a prévu l'augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité dans le pays. L'un des objectifs intermédiaires de cette ambition est de faire passer le taux d'accès à



Énergie verte

convertir l'énergie du soleil en électricité. Elle lutte contre le changement climatique, favorise des modes de vie modernes, transforme les économies...

l'Ogou, à 200 kilomètres au nord-est de Lomé. Dotée d'une puissance de 150 KW, elle a été inaugurée le 10 novembre 2017. La mini-centrale solaire

centrale de la sous-région ouest-africaine. Entre-temps, lorsque sa capacité a été montée à 70 MW, on estimait que la centrale de Blitta devrait couvrir 222

l'électricité à 75 % en 2025, un défi qui est en passe d'être relevé, avec un taux d'électrification évalué à près de 60 % en 2021.

Gedec Togo : révolutionner la salubrité urbaine

Lancé en juin 2023, le projet Gestion des déchets et décentralisation (Gedec Togo) s'inscrit dans une vision audacieuse de transformation urbaine. Il est financé par l'Union européenne à environ 3 milliards de francs CFA sur une durée de 36 mois. Son objectif principal est de renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gestion des déchets, avec un impact direct sur la salubrité urbaine. Le projet Gedec est dans la continuité des initiatives de l'Union européenne (UE) entamées en 2015, notamment à travers le Projet eau et assainissement au Togo (Peat 1 et 2). Avec ce financement de 4,2 millions d'euros, ce nouveau projet qui s'étend sur trois ans

visé à mettre en œuvre une filière de gestion durable des déchets dans cinq communes bénéficiaires des chefs-lieux de régions.

Les cibles sont les communes concernées par le Gedec Togo : Zio 1 (Tsévié), Ogou 1 (Atakpamé), Tchaoudjo 1 (Sokodé), Kozah 1 (Kara) et Tône 1 (Dapaong). L'accent est mis sur l'amélioration de la salubrité urbaine, un élément essentiel pour la santé, le bien-être et la qualité de vie des citoyens. En collaborant étroitement avec les autorités locales, le projet s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour améliorer la propreté et l'hygiène.

En décembre 2023, une réunion du Comité technique a eu lieu à Lomé, marquant une étape clé dans la mise en œuvre du projet. Les membres dudit Comité ont été réunis pour la première fois, avec un double objectif. D'une part, organiser leur contribution globale aux travaux du

projet Gedec, et d'autre part, présenter une synthèse des avancées du projet pour recueillir les orientations du Comité. Le projet, avec son ambition de gestion durable des déchets, va être un pilier essentiel pour le futur urbain du Togo. La collaboration entre les parties prenantes, les orientations claires du Comité technique et les objectifs concrets du projet façonnent un avenir où la salubrité urbaine et la gestion des déchets seront au cœur du développement durable.

Opération salubrité PAPV

De grandes manœuvres sont faites au Togo pour avoir un environnement sain. Un mouvement national appelé « opération de salubrité » permet au pays d'être actif dans la lutte pour la salubrité. Des campagnes de sensibilisation, des actions collectives de nettoyage, tout le monde se mobilise pour un cadre de vie propre et durable. L'opération de salubrité est financée par

le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) dans le but de rendre les villes du Togo propres. En octobre 2020, les autorités indiquaient que dans le Grand Lomé, l'initiative touche chaque troisième samedi du mois, plus de 9 000 personnes dans 256 quartiers des 13 communes des préfectures d'Agoè Nyivé et Golfe.

L'opération de salubrité a été suspendue avec l'apparition de la maladie à coronavirus qui a engendré une rupture des contacts humains et le rassemblement de personnes. Avant la Covid-19, plusieurs milliers de Togolais participaient à l'action. À l'échelle nationale, depuis la reprise de l'opération après la crise sanitaire, plus de 22 000 personnes y prennent part. Seulement en 2019, 747 quartiers ont été assainis dans 39 villes du Togo avec plus de 21 500 personnes mobilisées à chaque opération. L'opération de salubrité, encore

appelée Samedi propre, relève du Programme de développement communautaire en zones urbaines (PDC-Zu) qui est piloté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb).

Depuis le lancement de Samedi propre jusqu'à 2021, il y a eu 82 opérations. Le nombre de dépotoirs enlevés est de 2 268 dont 162 dépotoirs en 2021 uniquement. La distance de rues entretenues est de 2 735 km et le nombre de places publiques entretenues est de 2 315.

L'Anadeb indique que 2 086 km de distance de caniveaux ont été curés. Par ailleurs, 2 654 sensibilisations sur les bonnes pratiques ont été faites. Le nombre de berges de rivières aménagées sur la durée est de 249. En réalité, 21 669 personnes ont été mobilisées autour des activités en 2021, dont 13 590 femmes.

Attipoe Edem Kodjo

M. Luc Emmanuel Ako SOWAN
Huissier de Justice
Togo
Rue Tchaoudjo, Tchaoudjo 1, Lomé
Téléphone : 99 30 33 33 33
Fax : 99 30 33 33 33

COPIE

CONGE PAR EXPLOIT AVEC MISE EN DEMEURE DE PAYER

L'an deux mil vingt-quatre
Et le quatre (04) Juin
A la requête de la **Société PLASTICA TOGO SARL**, ayant son siège social à Lomé zone portuaire, immatriculée au registre du commerce sous le numéro N° TG-LOM 2011 B2197, prise en la personne de son représentant légal monsieur **Mohamad BADREDDINE** élisant domicile audit siège, Tel. 90 00 90 09 ;

J'ai, M. Luc E. A. SOWAN, Huissier de Justice
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance
de Lomé y demeurant 65, angle boulevard Léopold Sédar Senghor,
Rue Tchaoudjo, Tchaoudjo 1, Lomé
Soussigné :

SIGNIFIE ET DECLARE A

Monsieur TWEREFOR Richard, demeurant et domicilié à Lomé, tél. 96 93 12 97, où étant et parlant à : *Tanté de joindre le requis en vain et ne connaissant pas d'autres domicile, ou résidence du destinataire, l'acte a été inséré dans un journal désigné et affiché à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé*

Que par contrat, vous avez reçu en bail à usage d'habitation un immeuble appartenant à la société PLASTICA TOGO SARL sis à Lomé, quartier Baguida pour un loyer mensuel de **huit cent mille (800.000) francs CFA** ;

Que depuis septembre 2023 jusqu'à ce jour vous êtes en état de cessation de paiement et de plus vous n'exploitez plus l'immeuble comme convenu ;

Que par la présente, ma requérante vous donne **formellement** congé, de libérer dans un délai d'**UN (01) MOIS** à compter de la signification du présent exploit, le local à habitation que vous occupez à Lomé, quartier Baguida ;

Que ce congé, vous est donné pour mettre fin à votre séjour pour motif de **non-exploitation des lieux et non-paiement des loyers** afin de permettre au propriétaire de remettre les lieux en location à un locataire soucieux du paiement de ses loyers.

C'est pourquoi, **JE**, susdit huissier et soussigné, vous **FAIS METS EN DEMEURE**, advenue la date du 04 **JUILLET** **2024**, de vider, évacuer, quitter et repdre libres de corps et de biens ainsi que de tous occupants de votre chef les lieux occupés à l'adresse ci-dessus indiquée, après avoir payé au requérant la somme suivante :

- **7 200 000 F CFA** correspondant à **neuf (09) mois** de loyers impayés à raison de 800.000 F CFA le loyer mensuel ;

Soit au total la somme en principal et frais, exprimée en F CFA et dont détail suit :

- Principal	7.200.000
- Frais de recouvrement (15%)	1.080.000
- TVA (18%)	194.400

- Coût du présent exploit 30.000
TOTAL 8.504.400
Solde à payer : **Huit millions cinq cent quatre mille quatre (8.504.400) francs CFA.**

VOUS INFORMANT QU'A DEFAUT DE VOUS EXECUTER DANS UN DELAI D'UN (01) MOIS A COMPTER DE LA RECEPTION DE LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, LA JURIDICTION COMPETENTE STATUANT A BREF DELAI SERA SAISIE AUX FINS DE CONSTATER LA RESILIATION DE PLEIN DROIT DU BAIL ET ORDONNER VOTRE EXPULSION AINSI QUE DE TOUT OCCUPANT DE VOTRE CHEF, LE CAS ECHEANT.

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé, copie du présent exploit dont le coût est de : 30.000 F CFA.

L'HUISSIER



1^{er} ORIGINAL

**SIGNIFICATION DU JUGEMENT N°0810/2021
DU 25 JUIN 2021**

L'An Deux Mil Vingt Quatre (2024)

Et le 02 juin (11) Mars à 08 heures 00 minutes

A la requête de Dame **CHAUVOT Sarah** Expégnante, Tél : 0020.1063102373 demeurant et domiciliée au 38 Oraby Street Moadi, le Caire en Egypte, de passages réguliers à Lomé ;

Assistée de Maître **Féli Jean DOSSEY**, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers, 01 B.P. 472- Tél. : (00228) 22-20-60-01 Fax: (00228) 22-20-60-02 Lomé-TOGO, en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites;

Nous **Mo Anani AWEKUOJI** Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié au lot 10, 2^{ème} étage à gauche après la CGO des Etats qu'on dit Etoles (Boussigou)

J'ai,

Signifié à:

Monsieur **APEDOH Kokoutse**, demeurant et domicilié en France, ayant pour Conseil pour Maître **Célestin G. Kokouvi AGBOGAN** Avocat au Barreau du Togo où étant et parlant à : *Le requérant n'ayant pas de domicile ni résidence connus par dame CHAUVOT Sarah ni d'adresse en France, sonnas d'elle, nous avons, conformément à l'article 58 du C.P.C. procédé à la signification du jugement N° 0810/2021 de 25 Juin 2021 par affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale, si possible qui aura désigné par le Juge.*

Copie certifiée de l'Expédition du Jugement N°0810/2021 rendu le 25 JUIN 2021 par lequel le Tribunal de Grande Instance de Lomé statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties après débats en chambre de conseil en matière d'état des personnes et en premier ressort; a décidé ce qui suit :

En la forme :

Reçoit la requérante en son action régulière ;

Au fond

Vu l'ordonnance de non conciliation N°137/18 du 11 mai 2018 ;

Prononce le divorce entre :

Monsieur **APEDOH Kokoutse**, né le 31 décembre 1972 à Kpalimé ;

Et

Madame **CHAUVOT Sarah**, née le 23 juin 1990 à Ambilly (P/ANNEMASSE) en France ;

Mariés le 25 avril 2014 à l'état civil de Kpalimé ;

Et ce, aux torts partagés des époux ;

Ordonne la Transcription du dispositif du présent jugement sur les registres d'état civil du lieu de célébration du mariage et dit que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance des époux et de leur acte de mariage ;

Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamne chaque partie à supporter les dépens auxquels elle s'est exposée ;

La présente signification est faite à toutes fins de droit ;

Lui déclarant qu'il dispose d'un délai d'un (01) mois à compter de la présente signification pour interjeter appel contre ce Jugement ;

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie de l'expédition du Jugement sus-énoncé ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA;

L'HUISSIER



NECROLOGIE

Remerciements



Les Familles: **NOUMADO,AGBOKOU, MAGLO KOWOU**
Les Familles parentes, alliées et amies.
Profondément touchées par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très cher et regretté

Koffi NOUMADO
Peintre Auto à ABOVE - LOME
Rappelé à DIEU le 17 Mai 2024 à Lomé dans sa 60^{ème} Année

Et vous prient de trouver ici
leurs sincères remerciements pour
votre présence reconfortante et vos prières

Repose en Paix Papa

En Mémoire de:

60 ans



Koffi NOUMADO

Cinéma

Lancement officiel du Festival du film européen 2024

La cinquième édition du Festival du film européen se tiendra du 11 au 15 juin 2024 à Lomé. Organisé par Togo Créatif sous la coupole de l'Union européenne, de l'Institut français du Togo et du Goethe-Institut de Lomé, ledit festival a été officiellement lancé hier mardi 4 juin, lors d'une conférence de presse. Plusieurs activités sont prévues, tant pour les professionnels que pour les enfants.



Responsables du festival

Dé s o r m a i s d i n c o n t o u r n a b l e dans l'agenda cinématographique au Togo, le Festival du film européen 2024 poursuit un triple objectif, celui de faire découvrir le meilleur du cinéma européen ; encourager les coproductions avec l'Europe et favoriser les échanges entre les professionnels du cinéma

togolais, ouest-africains et leurs homologues européens. Pendant ces cinq jours de festival, les spectateurs auront l'opportunité d'assister à des projections de films variés à l'auditorium de l'Institut français du Togo et à la salle de conférence du Goethe-Institut de Lomé, situé dans la zone du Grand marché. Ces films, soigneusement

sélectionnés par des professionnels togolais, promettent de ravir aussi bien le public togolais que européen.

« Sept films d'origine allemande, française, belge, suédoise, italienne, guinéenne et tunisienne sont à l'affiche de cette nouvelle édition. Comme l'an passé, ce sont des centaines d'élèves de

Lomé qui viendront pour la première fois regarder un film sur grand écran, principalement des élèves des cours primaires et des collègues d'enseignement général. Des discussions auront lieu après chaque projection pour prolonger l'expérience et apprendre à parler d'un film, débattre et découvrir de façon plus approfondie les films qu'ils viennent de voir », a expliqué Israël Tounou, coordinateur des activités de projection du festival.

Après quatre éditions, le Festival du film européen s'est positionné comme un pont par excellence entre l'Europe et l'Afrique. « Le bilan est plutôt positif puisque l'année dernière (ndlr, 4e édition) nous avons eu quatre jeunes cinéastes qui ont reçu des bourses pour développer leur projet de film, notamment trois documentaires et une fiction. L'Institut français du Togo s'est doté d'une nouvelle salle de projection 120 places et d'un équipement de la dernière génération, récemment inauguré, accueillera le public cinéphile pour une expérience unique et c'est une occasion pour les

jeunes élèves de vivre le cinéma en salle dans son originalité », a déclaré Stéphanie Soleansky, cheffe du programme Togo Créatif.

Il est également prévu à l'agenda de cette 5e édition, un atelier de développement à l'endroit des scénaristes/réalisateurs togolais lauréats de l'appel à candidature. Ils bénéficieront de 5 demi-journées d'échanges sur leur projet et recevront les conseils de professionnels européens invités pour le festival. À la fin de l'atelier, ils présenteront leurs projets lors d'une séance de pitch devant un jury de partenaires. Les meilleurs projets décrocheront des bourses par Togo Créatif dans les catégories fiction et documentaire, afin de approfondir leurs projets et préparer la phase de production.

Des Master class seront animées par les professionnels invités du festival sur les différentes composantes d'une production cinématographique.

A.E. Kodjo

Sciences et société

Tohouleba Pia-Abalo désormais docteur en philosophie politique et du droit

La recherche en philosophie au Togo avance avec la soutenance, le 11 mai dernier, de la thèse de doctorat unique en philosophie politique et droit de Tohouleba Pia-Abalo. Le désormais docteur a convaincu l'expérimenté jury de la pertinence de son thème et de la manière de le défendre.

Le sujet de thèse, portant sur « Décisionnisme de Carl Schmitt, souveraineté de l'État en Afrique et mondialisation », présente le décisionnisme de Carl Schmitt comme une approche théorique qui contribue à renforcer la souveraineté de l'État en Afrique, en raison de son déclin de plus en plus évident.

Selon les résultats issus des travaux de Tohouleba Pia-Abalo, plusieurs pesanteurs expliquent l'affaiblissement continu de l'État en Afrique, notamment l'instabilité politique, les conflits ethniques, la corruption, la faiblesse des institutions,

l'ingérence étrangère, les pressions économiques, la prédation et le pillage des ressources naturelles. Ces facteurs affaiblissent la souveraineté de l'État africain et rendent difficile sa capacité à prendre des décisions autonomes et efficaces.

Or, le décisionnisme de Carl Schmitt définit la souveraineté comme la capacité de l'État à décider dans les situations exceptionnelles, par opposition au normativisme et au parlementarisme qui reposent sur des lois et des normes juridiques. Ainsi, à la lumière de cette théorie décisionniste, « le constat amer est que l'État en

le décisionnisme, nous soutenons que les États africains peuvent passer d'un État législatif à un État administratif fort, encore appelé l'État fort ou total », a fait ressortir Dr Tohouleba Pia-Abalo.

Devant le jury présidé par professeur Jean Gobert Tanoh de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké

équilibrée et transparente, en respectant les droits fondamentaux des citoyens et en assurant la responsabilité et la reddition de comptes des autorités publiques.

Car, il est crucial que les décisions prises dans le cadre du décisionnisme soient basées sur des



Tohouleba Pia-Abalo (au milieu)

Afrique est principalement législatif, ce qui signifie qu'il manque de pouvoir de décision dans des situations de crise qui sont souvent de nature imprévisible. En adoptant dès lors

(Côte d'Ivoire) avec comme rapporteur professeur Robert Dussey de l'Université de Lomé (Togo), l'impétrant affirme qu'il est important que le décisionnisme soit mis en œuvre de manière

principes démocratiques et l'État de droit, afin de garantir la stabilité politique et le respect des libertés individuelles.

Attipoe Edem Kodjo

Finance climatique

Modifier l'ensemble de l'architecture financière mondiale

Les mesures prises jusqu'à présent pour aider à financer les efforts des petits États insulaires en développement à court d'argent ne sont pas à la hauteur de ce qui a été dit lors de la CoP 28. Il est primordial de passer de la rhétorique à l'action décisive.

En 2009, la CoP15 a fixé l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'action climatique dans le monde en développement, d'ici à 2020. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) affirme qu'un total de 115,9 milliards de dollars avait été mobilisé en 2022 pour l'action climatique dans les pays en développement.

Les engagements pris à Dubaï ont permis de créer le Fonds pour les pertes et dommages, d'une importance cruciale, afin d'aider les Petits États insulaires en développement (PIED) et d'autres nations vulnérables à compenser les effets des conditions météorologiques extrêmes, de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion côtière.

Surangel Whipps, président de Palau, nation du Pacifique occidental a déclaré qu'un soutien accru à ces pays n'était pas seulement vital pour leur survie « mais essentiel pour résoudre les défis climatiques mondiaux ». « Nous avons besoin de mécanismes internationaux de financement du climat qui soient robustes et responsables et qui donnent des résultats concrets », a-t-il ajouté.

Jennifer Morgan, l'envoyée spéciale de l'Allemagne pour l'action climatique, a convenu que le monde devait s'appuyer sur les engagements de la CoP 28, qui comprennent une transition juste et équitable pour s'éloigner des combustibles fossiles et financer la résilience et l'adaptation. Actuellement, 90% des investissements verts vont aux pays développés et à la Chine.

Elle a salué l'annonce de l'OCDE comme une percée et a déclaré que les PEID pourraient apporter « une contribution vraiment unique » à l'engagement de la CoP28 d'éliminer progressivement la déforestation d'ici 2030. Dans la perspective de la CoP 29 qui se tiendra à Bakou en novembre 2024, elle a dit qu'il fallait « nous

écouter les uns les autres encore plus que jamais » pour trouver des solutions permettant de garantir une action climatique à grande échelle.

Naadir Hassan, ministre des Finances, de la Planification économique et du Commerce des Seychelles, a estimé que la CoP28 avait été « un grand pas en avant » pour les pays en développement, mais il s'est fait l'écho de M. Whipps en déclarant que la rhétorique était plus importante que l'action sur le terrain. Selon lui, il n'y a pas de temps à perdre, citant le fait que les infrastructures côtières des Seychelles « tombent déjà dans la mer ».

« Cette année, j'assisterai à ma quatrième CoP et nous parlons de ces questions depuis que je suis ministre, c'est-à-dire depuis plus de trois ans, mais nous n'avons pas vu un seul dollar arriver dans nos pays en termes de financement de mesures d'adaptation au climat », a fait savoir le ministre des Seychelles. « C'est là que le manque d'action est criant », a-t-il indiqué ; malgré la promesse de 85 milliards de dollars pour le Fonds des pertes et dommages, et une reconstitution de 12,8 milliards de dollars pour le Fonds vert pour le climat (FVC) avec 188 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds d'adaptation. Il faut que cet argent se matérialise dans les économies des PIED « de manière très urgente », a-t-il dit, estimant le coût de l'adaptation et de l'atténuation dans sa nation insulaire au cours de la prochaine décennie à 600 millions de dollars, et avertissant que les 10 prochaines années seront nécessaires pour lutter contre le changement climatique : « Nous devons vraiment agir plus vite ».

Il a déploré que de nombreux PEID soient classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire et qu'ils soient « complètement coupés » des financements concessionnels réservés aux plus pauvres. « Nous devons modifier l'ensemble

de l'architecture financière mondiale de manière à ce que les PEID puissent réellement aller de l'avant et s'adapter au nouvel environnement mondial », a-t-il martelé.

Tomas Anker Christensen, l'envoyé spécial du Danemark pour le climat, s'est montré plus rassurant du point de vue d'un grand bailleur de fonds en déclarant que le rapport de l'OCDE était un succès majeur pour le financement de la lutte contre le changement climatique. Il a ajouté que même si des pays comme les Seychelles n'ont pas reçu de fonds directement de pays comme le sien, leur soutien aux initiatives climatiques du Fonds pour l'environnement de la Banque mondiale et d'autres, est significatif.

fait de grands progrès dans le processus au cours des dernières années ».

Il a ajouté que « ce qui nous fait défaut, c'est de créer une dynamique d'action », en évoquant le bilan mondial convenu lors de la CoP28 pour dresser un inventaire des progrès accomplis en matière d'action climatique. Les progrès réalisés ne sont pas suffisants « mais il nous a donné une feuille de route sur la façon dont nous allons maintenant avancer au cours de la prochaine période ». M. Stiell a affirmé qu'il était clair que les prochaines CoP à Bakou en Azerbaïdjan, et à Belém au Brésil, seront les véritables tests pour savoir « si nous passons des mots à l'action ».

Il a également salué les chiffres de l'OCDE et a déclaré qu'il était désormais

millions de dollars

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont lancé un nouveau programme intégré pour les îles bleues et vertes (BGI-IP), doté de 135 millions de dollars, afin de stimuler le financement de la lutte contre le changement climatique. Cette initiative vise à souligner le rôle crucial de la nature et à développer des solutions fondées sur la nature pour lutter contre la dégradation de l'environnement dans trois secteurs clés : le développement urbain, la production alimentaire et le tourisme.

L'initiative cible quinze PEID, afin de promouvoir un changement positif pour la nature. Gérée par le Pnud et



Image illustrant la finance climatique

« Le Danemark s'est engagé à faire un don au Fonds pour les pertes et dommages et a travaillé dur pour le lancer », se défend-t-il. Il précise que le Fonds vert pour le climat avait mis sept à huit ans pour devenir opérationnel, alors que le Fonds pour les pertes et dommages ne le serait que dans deux ans.

Alignement des objectifs climatiques

Le secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Simon Stiell, est revenu sur l'accusation selon laquelle il y avait trop de rhétorique et pas assez d'action. Il a souligné qu'il était important d'être sur la même longueur d'ondes : « il y a un alignement en termes de langage et nous avons

possible d'examiner ce que la transition vers les énergies renouvelables signifiait réellement pour les PEID. Selon lui, il s'agit d'une « transformation économique ». « L'élimination de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, les pertes de devises, les coûts élevés de l'énergie qui ont un impact sur la compétitivité, le coût de la vie et les revenus disponibles sont essentiels pour votre développement régional », a expliqué Simon Stiell.

Il a promis que la CCNUCC aiderait tous les PEID dans leur quête d'un financement accru pour le climat « afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles lors des CoP 29 et 30 ».

financée par le FEM et ses partenaires, elle représente une nouvelle vague de soutien pour les PEID qui s'engagent dans la Décennie d'action 2024 à 2034.

« Les PEID sont en première ligne face au changement climatique et à la perte de la nature, car ils sont confrontés aux dures réalités de l'élévation du niveau de la mer, à des régimes climatiques plus imprévisibles et à des écosystèmes dégradés, mais leur situation unique signifie également qu'ils font avancer une gamme remarquable de solutions innovantes et interconnectées », a déclaré Achim Steiner, l'Administrateur du Pnud.

Un nouveau fonds de 135

Edem Dadzie

SPDA/SHQ/NO/TA **2° ORIGINAL**

SIGNIFICATION DE LETTRE

L'an deux mille vingt-quatre
Et le Mardi Trente (30) Avril à 15 heures 30 minutes ;

A la requête de **ORABANK TOGO**, Société Anonyme avec conseil d'administration au capital social de 10 019 130 000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sous le numéro TOGO-LOME 2003 B 0949, dont le siège social est à Lomé, Place de l'Indépendance, Angle Av. des Nîmes et N. Grunitzky, BP. 65 Lomé-TOGO, Tél. 22 21 62 21, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite ;

Assistée de la **SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES**, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 BP. 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, représentée par son Associé Gérant, Maître **Sédjro Koffi DOGBEAUVU**, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

M. ALEXIS BANASSA Koussou, Président de l'Ordre des Avocats, Président de la Société Civile Professionnelle, N°M-01-A/1133 BANASSA, Titulaire d'un Certificat d'Inscription de l'Ordre à Lomé, 1 Demourant, Van Estin Place de l'Indépendance, Lomé, COTE D'IVOIRE - ECHOPEL, N°10179 N° 113-A (Banassas) à Lomé, 1 Demourant, N°10179 N° 113-A (Banassas) à Lomé, 1 Demourant

Signifié à :

Monsieur **LEBENDE Idrissou**, Promoteur de **ETS BABA**, demeurant et domicilié à Lomé, Avenue Mama N'Danida et à Cinkassé, quartier Pogogo, Tél. 90 01 47 53 / 90 04 16 16, où étant et parlant à : *Le destinataire de l'acte n'ayant ni domicile ni résidence connus, pas procédé à la notification par affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal de commerce de Lomé.*

L'original de la lettre référencée n°2480/OTG/DG/DREC/DRNI/DOH en date du 05 mai 2021 dont l'objet est « Lettre d'arrêt et de clôture juridique de compte », commençant « Monsieur, A la suite de notre courrier référencé n°0823/OTG/DG/DREC/DRNI/DOH en date du 1^{er} février 2021 (...) » et se terminant par « (...) Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations. ».

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'IL NE L'IGNORE**

Je lui ai, où étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original du courrier ci-dessus cité que copie du présent exploit dont le coût est de 300.000 Francs CFA.

L'HUISSIER

Orabank
Togo

Lomé, le 05 MAI 2021

N°2480/OTG/DG/DREC/DRNI/DOH
Page le 07/05/21
[Signature]

A
Monsieur **LEBENDE Idrissou**
Promoteur des **ETS BABA**
BP : 56 Cinkassé Togo
TEL : 90 01 47 53 / 90 04 16 16
Lomé -Togo

Objet : Lettre d'arrêt et de clôture juridique de compte

Monsieur,

À la suite de notre courrier référencé 0823/OTG/DG/DREC/DRNI/DOH en date du 1^{er} février 2021, vous invitant à une séance d'arrêt contradictoire du solde de votre compte n°00270540000 ouvert dans nos livres au nom des Etablissements BABA, et resté sans réaction de votre part, nous vous rappelons que vos engagements dans nos livres, présentés à la date du 30 avril 2021, sauf erreur ou omission, un solde en notre faveur de Cent Vingt Huit Millions Deux Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Cinquante Huit (128 294 958) Francs CFA.

L'arrêt de toute opération significative, susceptible d'apurer vos engagements sur le compte courant ouvert dans nos livres au nom de Etablissements BABA, nous amène à déduire que vous n'êtes plus disposés à poursuivre vos relations d'affaires avec nous dans le cadre de la convention de compte courant qui lie nos deux parties.

Ainsi, nous nous voyons dans l'obligation de procéder à l'arrêt et à la clôture juridique dudit compte, et concomitamment, vous mettons en demeure de nous couvrir, dans un délai de **30 jours** à compter de la date de réception de la présente, de la totalité de notre créance ci-dessus mentionnée.

Passé ce délai et à défaut d'une réaction positive de votre part, nous serons contraints de recourir au recouvrement de notre créance par toute voie de droit. Dans ce cas, tous les frais et allégués au taux de 15% du montant en cause, majoré de la TVA, seront entièrement à votre charge.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur général adjoint **Le Directeur du recouvrement**

[Signature] *[Signature]*

Michel Kofi DORKENOO **Abalo Ayaovi DICK**

Place de l'Indépendance, Angle Av. des Nîmes et N. Grunitzky - BP 65 Lomé-TOGO
Tél : (228) 22 21 62 21 - Fax : (228) 22 21 62 25
www.orabank.tg
ORABANK - TOGO S.A. au capital de 10 019 130 000 FCFA - RCCM : TOGO - LOME 2003 B 0949 - Banque N°TG10K - Swift ORKGTG20

BULLETIN D'ABONNEMENT



Vous êtes un annonceur, un privé, une agence conseil en communication ou un homme d'affaires! Vous avez besoin d'une communication dans le journal Togomatin?

**BP: 30117 Lomé-Togo
Tél: 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail: atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
tw: @togomatin1**

Abonnez-vous au journal quotidien **TOGO MATIN!**

Souhaitez-vous vous abonner au journal Togo Matin ou l'offrir à un (e) ami (e) ou à vos proches?

Nom ou raison sociale:
Profession ou activité:
Adresse: / BP:
Tél: / E-mail:

Je m'abonne

- 01 Abonnement mensuel: **5.000** FCFA
- 02 Abonnement trimestriel: **15.000** FCFA
- 03 Abonnement semestriel: **20.000** FCFA
- 04 Abonnement annuel: **40.000** FCFA

#OseViserLoïn

Chez nous, les dépôts et les envois sont à 0F.

Montant	Frais de dépôt	Frais de transfert	Frais de retrait
1 F à 500 F.....	0 F	0 F	50 F
501 F à 1000 F.....	0 F	0 F	75 F
1001 F à 5000 F.....	0 F	0 F	100 F
5001 F à 15 000 F.....	0 F	0 F	280 F
15 001 F à 20 000 F.....	0 F	0 F	320 F
20 001 F à 50 000 F.....	0 F	0 F	600 F
50 001 F à 100 000 F.....	0 F	0 F	1000 F

G-COM

Tape ***155#**

Un monde nouveau vous appelle.

Moov Money
Flooz